



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

15.05.2019

### **KERING S'ENGAGE À NE TRAVAILLER QU'AVEC DES MANNEQUINS DE PLUS DE 18 ANS**

Kering s'engage à ce que les Maisons du Groupe recrutent uniquement des mannequins âgés de plus de 18 ans pour participer à leurs défilés ou à leurs séances photos représentant des adultes, à compter de 2020 (défilés automne-hiver 2020/2021).

*« En tant que Groupe de luxe mondial, nous avons conscience de l'influence exercée par les images produites par nos Maisons, notamment auprès des jeunes générations. Nous estimons avoir la responsabilité de proposer les meilleures pratiques possibles dans le secteur du luxe et nous espérons créer un mouvement qui incitera d'autres à nous suivre »,* a déclaré François-Henri Pinault, Président-Directeur général de Kering.

La charte sur les relations de travail et le bien-être des mannequins, rédigée par Kering et LVMH en 2017, avait déjà fait progresser le secteur du luxe en introduisant l'âge minimum de 16 ans pour les mannequins. Cette nouvelle étape marque donc un progrès supplémentaire dans l'engagement continu de Kering en faveur des femmes.

*« Le niveau de maturité physiologique et psychologique de mannequins âgés de plus de 18 ans nous semble en effet plus approprié au rythme et aux exigences liés à cette profession. Nous avons par ailleurs conscience du modèle que les images renvoyées par les Maisons de luxe peuvent constituer pour certains publics »,* a déclaré Marie-Claire Daveu, Directrice du développement durable et des Affaires institutionnelles internationales de Kering.

En septembre 2017, Kering et LVMH avaient publié une charte sur les relations de travail et le bien-être des mannequins qui s'articulait autour de plusieurs engagements majeurs, parmi lesquels, notamment :

- L'obligation de ne travailler qu'avec des mannequins en possession d'un certificat médical valide attestant de leur bonne santé et datant de moins de six mois,
- La suppression des tailles 32 chez les femmes et 34 chez les hommes dans les demandes de casting,
- La fixation d'un âge minimum de 16 ans pour les mannequins représentant des adultes,
- La mise en place de règles spécifiques pour les conditions de travail des mannequins âgés de 16 à 18 ans,
- La possibilité de formuler directement une réclamation en cas de litige avec une agence de mannequins, un directeur de casting ou une marque,
- L'introduction de nombreuses avancées relatives aux conditions de travail telles que la possibilité pour les mannequins d'avoir accès à un « espace réservé » leur permettant de se changer commodément ou encore l'accès à une nourriture et à des boissons adaptées à leurs besoins alimentaires.

# K E R I N G



## **A propos de Kering**

Groupe de Luxe mondial, Kering regroupe et fait grandir un ensemble de Maisons emblématiques dans la Mode, la Maroquinerie, la Joaillerie et l'Horlogerie : Gucci, Saint Laurent, Bottega Veneta, Balenciaga, Alexander McQueen, Brioni, Boucheron, Pomellato, Dodo, Qeelin, Ulysse Nardin, Girard-Perregaux, ainsi que Kering Eyewear. En plaçant la création au cœur de sa stratégie, Kering permet à ses Maisons de repousser leurs limites en termes d'expression créative, tout en façonnant un Luxe durable et responsable. C'est le sens de notre signature : Empowering Imagination. En 2018, Kering comptait près de 35 000 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires de 13,7 milliards d'euros.

## **Contacts**

### **Presse**

Emilie Gargatte

+33 (0)1 45 64 61 20

[emilie.gargatte@kering.com](mailto:emilie.gargatte@kering.com)

Marie de Montreynaud

+33 (0)1 45 64 62 53

[marie.dontreynaud@kering.com](mailto:marie.dontreynaud@kering.com)

### **Analystes/investisseurs**

Claire Roblet

+33 (0)1 45 64 61 49

[claire.roblet@kering.com](mailto:claire.roblet@kering.com)

Laura Levy

+33 (0)1 45 64 60 45

[laura.levy@kering.com](mailto:laura.levy@kering.com)

[www.kering.com](http://www.kering.com)

Twitter: @KeringGroup

LinkedIn: Kering

Instagram: @kering\_official

YouTube: KeringGroup